



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PARE

Question écrite n° 28818

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la réduction d'indemnisation du chômage dans le cadre d'un plan d'aide de retour à l'emploi. En effet, les allocataires de l'aide au retour à l'emploi qui ont bénéficié des règles applicables avant le 1er janvier 2003 voient leur période de durée d'indemnisation ramenée de 30 à 24 mois. Les personnes engagées dans un projet professionnel se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile, la suppression de 212 jours d'allocations pouvant compromettre l'aboutissement de leurs projets. Ce sont 850 000 personnes concernées par cette mesure qui vont basculer vers l'allocation spécifique et de solidarité ou le revenu minimum d'insertion. En conséquence, il lui demande sa position quant à cette décision et ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28818

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8879

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)